

COMMUNE de Glières-Val-de-Borne



Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022

SLO

ID : 074-200081446-20221028-DP07421222A0058-AR

**Décision relative à
une déclaration préalable**

Dossier n° DP07421222A0058

date de dépôt : **10/10/2022**

date d'affichage du dépôt :

demandeur : **Madame PICOLLET SAVOINI Monique**
pour : **Rénovation de toiture et création de six
fenêtres de toit**

adresse terrain : **795 route de la Ville, à GLIERES VAL
DE BORNE (74130)**

parcelles : **AO-0117, AO-0115, AO-0116, AO-0112,
AO-0114, AO-0118**

Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :

Sacha ZEGUERMAN, Service mutualisé d'instruction
du Droits des Sols, Communauté de Communes
Faucigny Glières :
Tél : **04 50 25 22 50** - s.zeguerman@ccfg.fr

Madame PICOLLET-SAVOINI Monique
154 place de l'Hôtel-de-Ville
74130 BONNEVILLE

Objet : Notification d'une décision relative à votre demande de déclaration préalable citée en référence.

Madame,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint votre dossier de déclaration préalable pour lequel il n'est pas fait d'opposition sous réserve du droit des tiers. Conformément à ce qui vous a été indiqué dans le récépissé de dépôt, sans opposition, les travaux peuvent être entrepris un mois après la date de dépôt du dossier, soit à compter du : **10/11/2022**

Je vous rappelle les formalités que vous devez accomplir :

- Afficher sur le terrain et sur un panneau visible de la voie publique le récépissé sur lequel la mairie a mis son cachet pour attester la date de dépôt et ce pendant toute la durée du chantier,
- Transmettre à la Mairie une fois les travaux achevés la DAACT (déclaration d'achèvement de travaux et de conformité ci-joint) dûment remplie.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Glières-Val-de-Borne,
Le 27 octobre 2022.

Le maire,
Christophe FOURNIER

